

SE BATTRE SUR DE NOUVEAUX FRONTS

Après une année universitaire au cours de laquelle nous nous sommes battus sans relâche pour défendre la formation des enseignants, nous allons continuer ce combat mais il va se dérouler sur de nouveaux fronts, à la fois sur le plan national et sur le plan local.

L'année 2008-2009 a été marquée par une mobilisation sans précédent des enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, formateurs, BIATOSS et étudiants qui se sont résolument engagés pour défendre l'enseignement supérieur, la recherche et la formation des enseignants. Nous avons fait front commun contre toutes les attaques visant à déstructurer le service public par une grêle de mesures destinées à l'affaiblir : réformes affectant l'organisation de l'université, les services et les carrières des personnels, le recrutement des enseignants, leur formation, et donc plus largement l'école et la fonction publique dans leur ensemble. S'il n'a pas été possible d'empêcher les ministères d'utiliser tout l'arsenal des moyens à leur disposition pour faire passer des mesures néfastes et de publier cet été les décrets concernant le recrutement et la formations des enseignants de premier et second degré contre l'avis de la communauté universitaire, des acquis ont été obtenus. Ainsi, il y a eu élargissement de la prise de conscience qu'une formation professionnelle est nécessaire pour apprendre le métier d'enseignant. Mais si nous avons su nous montrer solidaires, déterminés et inventifs dans l'opposition marquée aux projets ministériels, la construction d'alternatives reste à construire. Cela tient au fait que ces questions sont très complexes, et que selon le lieu où l'on se situe pour les traiter – IUFM, UFR, établissements scolaires - ou selon le statut, on ne met pas nécessairement l'accent sur les mêmes points. Pour cette raison un tel dossier aurait dû être traité de façon concertée, en prenant le temps nécessaire, et non pas avec la précipitation et l'impérialisme qui ont caractérisé la méthode employée par nos ministères soucieux avant tout de trouver des solutions permettant à l'État de se désengager au plus vite de ses responsabilités et de ses charges.

Cette même année, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a tenté d'imposer un modèle managérial et d'instaurer des concurrences entre universités et entre enseignants-chercheurs ou enseignants, notamment avec la publication des textes statutaires des enseignants-chercheurs et l'arrêté sur les pouvoirs des présidents. Et sous couvert d'autonomie des universités, il refuse toute affectation directe de moyens aux IUFM et aux IUT, préférant des Contrats d'Objectifs et de Moyens qui conditionnent les moyens aux objectifs locaux, ne garantissant pas le caractère national des formations. Alors que se mettent en œuvre des suppressions massives d'emploi dans l'enseignement scolaire et plus généralement dans la fonction publique, le gouvernement a dû concéder le gel des suppressions d'emplois dans l'enseignement supérieur et la recherche pour 2010 et 2011, mais cela ne suffit pas à combler le déficit récurrent d'encadrement des établissements. La Ministre qui refusait de reconnaître jusqu'en juillet les problèmes soulevés par le SNESUP a dû admettre le bien fondé de certaines de nos critiques (Cf lettre flash n°3).

La fin de l'année universitaire et l'été 2009, quant à eux, ont vu se dérouler quasi simultanément deux processus antagonistes concernant la formation des enseignants : un dispositif de consultation – avec des hauts et des bas – et le passage en force de mesures prises au cours de la même période, comme si la consultation se déroulait sur une autre planète et ne concernait en rien le contenu des décrets et arrêtés préparés ou publiés pendant ce temps.

Il nous faut donc aujourd'hui faire le point sur la situation et nous organiser pour être en mesure de défendre avec efficacité la formation des enseignants dans le contexte actuel.

Sommaire :

- Où en sommes-nous, au terme de l'été 2009 ?
- Se mobiliser sur les urgences liées à la transition
- Se mobiliser pour définir la formation
- Se mobiliser pour défendre l'avenir des formateurs et des sites
- Se mobiliser pour obtenir une augmentation des postes aux concours et un plan de recrutement

Exprimez-vous sur le forum : forum-fdm@list.snesup.fr

Pour tout contact

Secrétariat : 01.44.79.96.18

Vous avez des questions à poser, des informations à transmettre. Vous pouvez joindre le collectif à formations@snesup.fr

AGENDA :

Assises FSU : 7 novembre 2009

« Défendre et rénover la formation des enseignants »

Détails pratiques : www.snesup.fr

En ligne :

TP=TD pour tous et des moyens :

La pétition sur : <http://tpegaltd.org>

OU EN SOMMES-NOUS AU TERME DE L'ÉTÉ 2009 ?

• De la commission Marois-Filâtre aux commissions Marois et Filâtre

Au cours de l'été, la commission co-présidée par le Recteur William Marois et le Président d'université Daniel Filâtre, mise en place par les ministères de l'éducation et de l'enseignement supérieur et de la recherche, s'est vite trouvée court-circuitée par le Ministère de l'éducation nationale lui-même qui n'a pas hésité à faire connaître son intention de publier des décrets sur la formation et le recrutement des enseignants élaborés avant même la tenue de cette commission chargée de lui transmettre des préconisations..

Il en a résulté une scission de cette commission unique, avec d'un côté une commission Marois disposée à orienter ses conclusions de façon à ce qu'elles soient en parfaite concordance avec les décisions annoncées par le MEN, et de l'autre une commission Filâtre qui a procédé à des auditions et des consultations plus larges. Ces deux commissions ont rendu leur rapport le 21 juillet.

Sans surprise, le rapport Marois reprend les propositions gouvernementales : il se préoccupe principalement des stages et se prononce en faveur d'une admissibilité en début de M2.

De son côté le rapport Filâtre comporte des propositions sur lesquelles nous pouvons nous appuyer. Ainsi il préconise que soit défini un référentiel de formation pouvant servir de base à un cadrage national, tout en signalant que les spécificités et les contraintes des différents champs disciplinaires et des différents métiers de l'enseignement doivent être reconnues. Il s'intéresse avec pragmatisme aux épreuves de concours dont il souhaite l'évolution de façon à éviter les redondances entre master et concours, ce qui revient à accentuer la dimension professionnelle du concours. Il estime en effet qu'il faudrait imposer des épreuves composites (c'est-à-dire relevant de plusieurs blocs de compétences du référentiel de formation), que les épreuves traditionnelles devraient être repensées pour éviter que le concours ne contrôle des acquis déjà vérifiés dans le cadre de la formation de master et qu'une ou plusieurs épreuves du concours s'appuient sur un travail personnel réalisé lors du master. Le rapport Filâtre examine également toutes les combinaisons possibles de calendrier pour les épreuves d'admission et d'admissibilité défendues par les différentes parties prenantes dans le débat et, considérant que la solution la plus satisfaisante (l'admissibilité se situerait en fin de M1, ce qui permettrait de concilier l'organisation de la formation sur deux ans et la gestion des flux étudiants) est exclue par les décrets, il propose que l'admissibilité et l'admission aient lieu en fin de M2, ce qui permet de mettre en place une formation intégrée, à condition que soit pensée finement l'articulation concours/master. Notons toutefois que cette solution ne résout pas le problème de la gestion des flux. En ce qui concerne les stages, le rapport

Filâtre insiste sur le fait que ceux-ci doivent être pleinement intégrés dans le dispositif de formation, c'est-à-dire encadrés et accompagnés, et rémunérés selon les principes réglementaires. Le rapport Filâtre insiste également sur les liens nécessaires entre la recherche et le master, et plus généralement entre la recherche et l'enseignement à différents moments de la carrière des enseignants.

Si les IUFM sont bien mentionnés dans chacun des deux rapports, ils ne sont toutefois pas identifiés comme étant la structure spécifiquement dédiée à la formation des enseignants.

Un certain nombre des points du rapport Filâtre n'auraient pu y figurer sans les réflexions menées au cours des différentes AG qui ont émaillé le mouvement de l'année dernière.

• Des décrets qui ne tiennent guère compte de l'avis des intéressés

Alors que le rapport Marois et le rapport Filâtre, quoique n'ayant pas la même appréciation sur la place du concours, recommandaient l'un et l'autre une concertation avec tous les acteurs concernés, les décrets sur la formation et le recrutement des enseignants ont été publiés quasiment en l'état le 28 juillet, soit à peine 8 jours après la publication des rapports (JO du 29 juillet). Tous les syndicats ont unanimement dénoncé ce double langage.

Toujours au cours de l'été, le 31 juillet, était publié un référentiel national d'équivalence horaire des tâches des enseignants-chercheurs qui tient compte de l'évolution effective des missions assurées à l'université mais laisse ouverte la possibilité de disparités importantes en fonction des rapports de force locaux.

• Des propositions émergentes qu'il faudra faire évoluer et défendre

Bien des positions que nous avons défendues ont été écrasées par les différentes mesures qui se sont abattues sur l'éducation nationale et l'enseignement supérieur, les ministères ayant utilisé tout l'arsenal légal à leur disposition : l'année de formation en alternance rémunérée a été mise à mal, le processus de suppression de 50 000 postes en 3 ans est largement enclenché... Mais nous avons réussi à marquer quelques avancées, non seulement en amenant le MEN à infléchir ses projets initiaux, mais aussi en convainquant la communauté universitaire de certaines spécificités de la formation des enseignants qu'il importe de préserver ou de défendre, et cela a été une des tâches importantes du collectif *Formation des enseignants* du SNESUP :

- L'idée d'une formation intégrée comportant une dimension professionnelle a fini par s'imposer : la reconnaissance de la nécessité de stages en est le signe marquant. Toutefois, la conception des stages dans le plan ministériel, avec en particulier l'utilisation des stagiaires comme moyens de remplacement, et la confusion commune entre stage et formation professionnelle – comme si cette dernière se réduisait à l'expérience sur le terrain – nous montrent qu'il faut

nous mobiliser pour trouver et imposer les formes que doit prendre la formation des enseignants dans le contexte universitaire et professionnel actuel.

- La nécessité d'une entrée progressive dans le métier est désormais reconnue si bien que le ministère, qui a tout tenté pour que l'année post-concours soit une année d'exercice professionnel à temps plein a été amené à concéder que cette année devrait comporter désormais un temps de formation « pouvant relever en partie de l'université ». Il nous faudra donc, en tant que composante universitaire, nous emparer de ce dossier et développer ce secteur pour lequel les formateurs d'IUFM ont l'expérience appropriée et viser à imposer une place importante et obligatoire aux composantes universitaires de formation des enseignants. Il nous faudra encore lutter pour que le temps de formation soit plus important.

- La situation des étudiants connaît un début de prise en considération par les ministères : il n'est plus possible de fermer les yeux sur les conséquences sociales de l'allongement des études pour devenir enseignant et de continuer à feindre d'ignorer que la plupart des étudiants ne pourront satisfaire l'ensemble des conditions leur permettant d'être recrutés car il leur faudra réussir à la fois le master, les épreuves d'admissibilité, les épreuves d'admission, et valider l'année post-concours. Des bourses ont été obtenues, et le rapport Filâtre insiste sur la nécessité de les développer. Les positions que nous avons défendues, en faveur de pré-recrutements, demeurent d'actualité.

- La nécessité de préserver le potentiel de formation que constituent les IUFM est désormais reconnue. C'est là une conséquence positive de la grande crise qui, en secouant le monde universitaire, a aussi montré que la solidarité entre les composantes universitaires était indispensable, au moins sur le plan fonctionnel. Une piste de réflexion est apparue : les IUFM pourraient évoluer vers des structures inter-universitaires, et nous aurons donc à faire avancer ce dossier à la fois sur le plan national et sur le plan local.

• Des chantiers et des combats dans lesquels nous nous engageons

La publication des décrets fait qu'un certain nombre de décisions ont été actées, en particulier la place du concours. Mais, en prenant appui sur les acquis – tangibles ou symboliques – issus des combats que nous avons menés et en construisant des rapports de force favorables, nous sommes en mesure d'obtenir des avancées sur des points décisifs pour lesquels tout n'est pas joué.

Il se dessine actuellement quatre axes sur lesquels nous allons nous mobiliser. Selon les cas la lutte se situera davantage sur le plan local afin d'infléchir un contexte jusque là défavorable, ou davantage sur le plan national afin d'obtenir un cadrage satisfaisant. Nous avons également à faire face à des dossiers qui demandent un traitement urgent et à d'autres qui exigent un travail de plus longue haleine pour traiter les questions de fond.

Nous incitons les collègues à mettre en place localement des instances de réflexion lors de la

journée banalisée sur la formation des enseignants dont la date sera prochainement fixée afin d'étudier collectivement les dossiers sur lesquels nous serons appelés à nous mobiliser.

SE MOBILISER SUR LES URGENCES LIEES A LA TRANSITION

Beaucoup de luttes sont à mener dès la rentrée sur le plan local afin de peser sur des décisions urgentes.

• Organiser l'année transitoire

Le cadre de l'année transitoire est défini par les décrets de juillet et par la circulaire de la DGSIP du 5 juin. Mais les situations locales sont très différentes d'une académie à l'autre. Il faut se mobiliser localement afin de faire prévaloir des mesures ou des solutions qui ont été mises en place dans certaines académies et qui sont plus favorables.

• Les inscriptions pour l'année 2009-2010

Alors qu'il avait d'abord été annoncé que les inscriptions en IUFM vaudraient inscriptions en Master, les textes parus durant l'été, qui ne reprenaient pas cet engagement, ont jeté le doute. Des conseils divergents ont alors été donnés aux étudiants qui se sont trouvés désemparés. Le SNESUP a rencontré la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche le 7 septembre et demandé que soit rectifiée cette anomalie. Elle s'est engagée à intervenir auprès des recteurs et des présidents, ce qu'elle a fait. Sur le site du ministère il est désormais noté : « durant l'année 2009-2010, année transitoire, l'inscription en IUFM, ou dans une autre composante universitaire offrant une préparation aux concours de l'enseignement est considérée comme équivalente à une inscription en 1ère année de master ». Cette équivalence permet l'inscription aux concours de l'enseignement.

Il faut donc faire connaître cette décision et insister pour que tous les étudiants préparant un concours d'enseignement soient inscrits à l'IUFM (à l'exception de ceux qui ne préparent que l'agrégation et qui sont donc inscrits uniquement à l'université). Des conventions entre universités et IUFM doivent régler les cas où les formations préparant au concours sont délivrées dans une autre université que celle de l'IUFM. Certains étudiants pourraient être amenés à prendre une double inscription, par exemple dans le cas où l'IUFM a été intégré à une université de sciences humaines et qu'ils préparent un CAPES scientifique. Dans ce cas, il conviendrait que l'inscription principale soit prise à l'IUFM et que l'inscription secondaire soit prise en M1 à l'université, sans frais supplémentaires, la convention prévoyant éventuellement des modalités de reversement entre institutions.

Dans bien des cas il n'existe pas de M1 correspondant à la situation : les masters PE n'ont pas été mis en place ; les masters scientifiques existants ont peu de choses à voir avec ce que seront les masters préparant aux métiers de professeurs de SVT ou de physique-

chimie ; il n'existe pas de masters de PLP... L'inscription pédagogique en M1 à l'université doit alors être étudiée au cas par cas : il serait déraisonnable d'inciter les étudiants préparant ces concours à s'inscrire dans des M1 déjà existants mais qui ne conviennent pas car cela les obligerait à mener un double cursus en préparant à la fois un concours et un master sans lien avec le concours et il y a de fortes chances qu'ils échouent au moins à l'un des deux. En revanche, il convient de définir des modalités de validation appropriées pour permettre à ces étudiants d'obtenir les crédits ECTS des M1 qui se mettront en place et qui seront exigés d'eux.

• Les dispositions de validation pour 2009-2010

La circulaire DGESIP du 5 juin 2009 stipule que les étudiants inscrits dans une préparation aux concours, - organisée par un IUFM ou des UFR ou en première année de master, - et admis aux concours 2010 se verront octroyer « la validation des 60 crédits ECTS correspondant à une première année de Master ».

Pour les étudiants qui auront préparé un concours, s'y seront présentés, mais auront échoué, il convient de prendre des mesures d'urgence pour leur permettre de postuler pour une validation de tout ou partie d'un master 1 mention ou spécialité « Métiers de l'enseignement ».

Il convient donc de définir :

- d'une part la **nature des éléments qui seront pris en compte pour la validation**

[par exemple : les résultats aux concours (relevé de notes) ; l'appréciation des travaux menés au cours de l'année selon des modalités et des critères explicites définis en début par les équipes pédagogiques ; l'assiduité à l'année de préparation dans les UFR et à l'IUFM (avec certificat du ou des responsables de la préparation) ; éventuellement, comme éléments d'appréciation : les résultats de L3 (notes des S5 et S6), la validation d'UE et mémoire dans le cadre de la préparation d'un master 1, la participation à des stages dans des établissements d'enseignement dans le cadre du cursus universitaire..]

- d'autre part, la **composition des commissions ad hoc** qui auront à examiner les dossiers des candidats et à se prononcer sur la validation des ECTS. Il convient d'être très vigilant sur la composition de cette ou ces commission(s) de façon à ce que l'institut de formation soit représenté. Ces commissions pourraient notamment comprendre le directeur de l'IUFM ou son représentant, les directeurs des UFR ou départements concernés, les responsables des préparations à ces concours, le vice président du CEVU de l'université, etc. Pour les PE, les PLP et les CPE, la commission pourrait comporter un ou des représentants des formations spécifiques à ces secteurs dans l'IUFM.

Dans le cas des étudiants déjà titulaires d'un M1, la circulaire du 5 juin 2009 (dite note Hetzel) invite les universités à envisager une validation partielle ou totale de M2 pour les étudiants présents aux épreuves du concours et inscrits pédagogiquement dans une composante (IUFM ou UFR) de l'université. Ces étudiants représentent une proportion relativement importante des préparatoires, et il faut donc

prévoir leur cas en définissant, comme pour la validation du M1, les éléments à prendre en compte (éventuellement la validation d'UE et le mémoire pourraient faire partie du dossier des étudiants) et la composition de la commission ad hoc. Comme pour le M1, l'IUFM doit être représenté, sauf pour la préparation à l'agrégation qui relève de la seule université.

• Les stages des étudiants en 2009-2010

Tous les plans de formation des IUFM comportent des stages auxquels sont affectées différentes modalités et différentes fonctions selon le moment du cursus où ils se situent.

Pour cette année, alors que les plans de formation sont encore en vigueur et que les modalités des concours sont conservées, le ministère de l'éducation nationale tente d'imposer des stages en responsabilité rémunérés de 108h dès la première année de préparation aux concours, sous prétexte de formation professionnelle et d'aide financière aux étudiants (BOEN du 27 août). De fait cette mesure poursuit plusieurs visées moins pures : le ministère veut se prémunir face aux critiques qui s'élèvent contre le fait que les lauréats des concours se verront attribuer dès la rentrée 2010 un très lourd service d'enseignement en pleine responsabilité sans y avoir été préparés ; et il veut aussi profiter des moyens d'enseignement que présentent ces étudiants. On tâche de les séduire par la rémunération en leur disant que ces stages leur permettraient d'acquérir une expérience qui leur serait utile pour réussir le concours. Or s'il est vrai que les étudiants ont réellement besoin d'une aide financière, en revanche les arguments ne manquent pas pour montrer que ce type de stage bricolé ne peut que leur porter préjudice : les concours actuels ne valorisent pas ce type d'expérience ; bien au contraire, quitter la préparation à un concours pendant une longue période n'est pas raisonnable, sauf si l'on est doublant ou triplant ; non encadré et non préparé un stage en pleine responsabilité ne peut être qu'une expérience de survie et d'improvisation en milieu scolaire et non un moment de formation ou d'autoformation réfléchi ; les plans de formation présentent une cohérence, une progressivité et un encadrement qui ont été pensées, et la survenue d'un stage qui ne s'intègre pas à ces dispositifs de formation n'est donc rien de plus qu'un déchetage de ces plans de formation.

La pression effectuée par les rectorats pour que s'effectuent ces stages et l'attitude des présidents et directeurs d'IUFM sont variables selon les académies. Il est probable que dans le cas où les IUFM refusent de sacrifier leur plan de formation, les rectorats publieront sur leurs sites des annonces appelant les étudiants à effectuer ce qui sera alors appelé stage, et qui, dans d'autres circonstances aurait été appelé vacation.

Lors de la rencontre du SNESUP le 7 septembre avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, celle-ci a reconnu le bien fondé de nos arguments. Elle s'est prononcée pour que les stages prévus dans les plans de formation à l'intention des étudiants inscrits à l'IUFM et préparant un futur M1

soient considérés comme suffisants, et qu'il ne convienne donc pas de leur imposer les 108h de stage envisagés hors de ce cadre

Sur le plan national, nous nous battons pour obtenir un cadrage des stages à venir quant à leurs fonctions dans la formation, leur durée, la détermination des périodes, et leur encadrement.

Sur le plan local il faut se mobiliser pour obtenir localement que les seuls stages mis en œuvre et évalués soient ceux prévus dans les plans de formation.

Voir aussi les communiqués SNES et SNUIPP sur la mise en stage.

• Préparer l'année 2010-2011

Sur le plan national : on peut encore faire bouger les choses, et il faut lutter pour obtenir une évolution des proportions entre formation et service en établissement lors de la première année de prise de fonction (un tiers de formation étant nettement insuffisant). Cela suppose une convergence avec les syndicats du 1° et du 2° degré. La journée FSU du 7 novembre sera consacrée à un travail en commun avec ces collègues.

Sur le plan local, il faut négocier avec les rectorats et les universités ce que peut être la formation accompagnant les professeurs stagiaires lauréats de concours de 2010, ainsi que les stages des étudiants préparant le professorat. Il faudra définir une articulation véritable entre les différentes interventions et moments de formation, avec un vrai projet de formation.

SE MOBILISER POUR DÉFINIR LA FORMATION

Dans un premier temps, participer au travail sur les maquettes aura pour objectif de sauvegarder la dimension et la place de la recherche en éducation, ainsi que de veiller à ce que la formation proposée soit bien une formation intégrant toutes les dimensions nécessaires à la préparation à l'enseignement. Ce qui ne préjuge pas des différentes actions à venir en fonction de l'évolution de la situation.

• Les points initiaux à défendre

Sur deux points nous devons être particulièrement vigilants :

- les masters à venir devront être définis au niveau de la mention ou de la spécialité et non pas au niveau du parcours (cette position a été adoptée par le CA du SNESUP) : en effet, le parcours relève davantage des initiatives locales et est donc moins cadré, moins régulé ; il peut n'être qu'une variante d'un master ayant une autre vocation. La mention a l'avantage de figurer sur le diplôme et d'offrir ainsi une garantie plus intéressante pour l'étudiant qui a obtenu son master.

- nous devons peser pour obtenir que le volume de formation en master soit au moins équivalent au volume actuel de la formation en IUFM. En effet, les

volumes actuels des masters sont très disparates : les masters professionnels ont des horaires très lourds, tandis que les masters recherche en lettres et sciences humaines ont au contraire des horaires très réduits car une partie importante du travail de l'étudiant est consacrée à la préparation et à la rédaction du mémoire. Il faut prendre garde à ce qu'on ne tente pas d'aligner les horaires des masters menant aux professions de l'enseignement sur ceux des masters les moins-disants.

• Le calendrier d'élaboration des masters

Un calendrier officiel d'élaboration des maquettes a été prévu :

- les groupes de travail (PE, agrégation, second degré, professionnel) mis en place par les deux ministères devront rendre leurs conclusions en novembre. Elles ont été constituées et ne comportent pas de représentation syndicale

- le cadrage des masters sera communiqué en décembre (passage au CNESER)

- les maquettes seront confectionnées de janvier à mars

- les maquettes seront déposées mi-avril directement au ministère (sans passage par l'AERES).

Ce calendrier ne va pas sans poser de problèmes : plus le cadrage sur les concours sera publié tard, moins il y aura de temps pour la conception des maquettes ; plus on commencera tôt le travail sur les maquettes, moins la réflexion sur le cadrage des concours sera approfondie.

Le SNESUP estime qu'il faut environ deux ans pour élaborer une maquette de master qui tienne la route, surtout s'il doit y avoir des conventions entre universités... Il nous est proposé de faire cela en quelques mois...

• Poursuivre le travail de réflexion sur les masters et les concours

Il est nécessaire de poursuivre le travail avec les autres syndicats de la FSU pour élaborer ensemble des propositions. Il faut en particulier travailler sur les épreuves de concours avec les collègues des syndicats de la FSU directement concernés. Dans cette perspective, une journée FSU « *DEFENDRE ET RENOVER LA FORMATION DES ENSEIGNANTS* » est prévue le 7 novembre.

L'objectif est de se donner des outils, une culture commune, pour pouvoir peser sur les groupes de travail : à partir de documents préparatoires présentant des propositions, il s'agira de catégoriser les types de maquettes et de présenter des exemples avec les principes qui les ont guidés ; d'examiner des exemples de modalités de collaboration et coopération interuniversitaires régionales, permettant de réfléchir à ce que peuvent être des IUFM rénovés ; de réfléchir sur des exemples d'adossement à la recherche en éducation dans la formation d'enseignants.

SE MOBILISER POUR DEFENDRE L'AVENIR DES FORMATEURS ET DES SITES

L'évolution de la formation ne peut manquer d'avoir des conséquences sur les personnels et les établissements et les instances de formation. C'est pourquoi il nous faut rester plus que jamais mobilisés pour nous battre sur les dossiers suivants :

- **La reconnaissance des tâches de formation, le statut des formateurs, la stabilisation des personnels non titulaires**

Comme tous les fonctionnaires, les formateurs IUFM subiront les conséquences de la loi sur la mobilité, de la loi sur l'autonomie des universités qui accorde de larges pouvoirs aux présidents, et du référentiel national d'équivalence horaire des tâches des enseignants-chercheurs du 31 juillet. Outre cela, les spécificités des tâches liées à la formation sont méconnues et il nous faudra les faire reconnaître. Nous sommes partie prenante des combats que mène le SNESUP pour défendre les personnels

- **Le fléchage des moyens**

Il s'agit là d'un problème commun à d'autres composantes de l'université, notamment les IUT. Les moyens des IUFM n'étant plus fléchés, et ne relevant plus que de « contrats d'objectifs et de moyens » comme le dit le ministre, rien ne garantit dans le cadre de l'autonomie que les universités leur accordent les moyens nécessaires pour remplir leurs missions, et sur le plan local la porte est ouverte aux concurrences. Le budget des IUFM va donc faire l'objet de batailles locales, qui doivent être menées dans une perspective de partenariat et non de concurrence.

Sur le plan national, il faut continuer à se battre pour obtenir un fléchage des moyens spécifiques de la formation. Ce combat est à mener en lien avec les IUT.

Sur le plan local, il faudra lutter pour obtenir une transparence budgétaire et se montrer vigilant quant à l'affectation des locaux et des personnels

- **La place des formateurs du second degré et des maîtres-formateurs dans les masters**

Cette question nous amènera notamment à intervenir sur le dossier de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) de façon à permettre aux formateurs d'en bénéficier, tout en étant exonérés des frais y afférant.

- **Le maintien du maillage territorial**

Il s'agit là d'un argument que nous aurons à faire valoir pour défendre les sites menacés.

SE MOBILISER POUR OBTENIR UNE AUGMENTATION DES POSTES AUX CONCOURS ET UN PLAN DE RECRUTEMENT

Face à la mise en place par le gouvernement d'une agence de remplacements pour les enseignants dès la rentrée, il nous faut nous battre pour obtenir une augmentation du nombre de postes aux concours, et un plan pluriannuel de recrutement, seuls moyens pour que la masterisation ne se traduise pas par le développement de personnels qualifiés non titulaires.

Cette mobilisation nationale est à mener de concert avec les autres syndicats de la FSU.

UNE ANNEE A VENIR DETERMINANTE

Cette année va être déterminante, tout n'est pas joué. Notre syndicat peut peser sur l'évolution de la situation, notamment en intervenant et en continuant à faire des propositions sur les contenus de formation, sur les concours, sur les parcours, sur l'organisation et les structures de formation, et plus généralement sur la formation et le recrutement des enseignants.

Le syndicat continuera à agir au niveau national auprès des autres syndicats de la FSU, des autres organisations syndicales, des différentes coordinations, et sur le plan institutionnel auprès des groupes d'experts et des différentes directions générales.

Cela ne peut s'appuyer que sur le travail qui sera mené localement au sein de chaque université, de chaque UFR, de chaque IUFM, notamment en développant les liens entre établissements et entre composantes pour favoriser une réponse cohérente au niveau de chaque académie. Toutefois si les luttes sont locales et constituent des réponses à des situations particulières, il faut garder à l'esprit que nous nous battons pour l'égalité territoriale de la formation des enseignants et que nous avons à contribuer à des choix nationaux. La loi LRU et la politique publique générale, la tendance de l'état à se défaire de ses responsabilités sur les collectivités territoriales et les établissements remettent en cause le service public d'éducation. L'investissement de tous est nécessaire pour contrer le gouvernement dans sa volonté de nous isoler.